



Syndicat National des Personnels de Santé Environnementale  
Union Nationale des Syndicats Autonomes

Lyon, le 26 MAI 2020

Monsieur le Ministre chargé de la santé,  
Madame la Secrétaire générale des ministères sociaux,

SYNAPSE tire la sonnette d'alarme pour témoigner de l'asphyxie des services santé-environnement (SE) des ARS.

Au-delà des manques de moyens chroniques et des effectifs sacrifiés dans certaines régions, les services SE - déjà très impliqués depuis le début de l'épidémie - sont actuellement sollicités pour le contact / tracing COVID 19, tout en devant assurer leurs missions inscrites dans les Plans de continuité d'activité (PCA), mais en préparant également l'actualisation de ceux-ci avec le déconfinement et différentes échéances :

- **réquisition d'environ 50 % des agents sur des missions COVID-19 strictes** (contact-tracing des clusters et phoning des personnes à l'isolement),
- **maintien, voire renforcement de missions :**
  - o sur le bloc Eaux :
    - Préparation des documents relatifs aux renouvellements des marchés publics du contrôle sanitaire de la qualité des eaux puisque la DGS a refusé de considérer que la crise actuelle était un motif légitime au décalage des marchés publics ;
    - Préparatifs de la saison baignade et renforcement du contrôle sanitaire préconisé par le HCSP pour les baignades, campagnes de présaison estivale au mois de mai en vue des réouvertures ;
    - Piscines : Recommandations à envoyer dès à présent aux piscines des hôtels / pensions de famille / résidences de tourisme (catégorie 0) qui peuvent de nouveau ouvrir et mise en place du contrôle sanitaire ;
    - Situation épidémiologique liée au risque légionnelles : 2,5 fois plus d'analyses depuis le début de confinement par les laboratoires (cf. pathologie respiratoire). Quelques cas de co-mortalité COVID-légionnelles (nous entrons dans la période à risque, accrue par la fermeture prolongée des établissements de loisirs et de tourisme) ;
    - Maintien du rapport Euro.
  - o sur le bloc Environnement Extérieur :
    - Arboviroses : l'apparition de cas autochtones nécessitera un fort investissement des services pour réduire le risque de déclenchement d'une épidémie ;
    - la gestion des signalements des situations à risque liées aux ICPE, est restée et reste d'actualité, tout comme la formulation des avis sanitaires.
  - o sur le bloc Espaces Clos : les situations d'urgence liées à la Lutte contre l'Habitat Indigne ou contre le Saturnisme ont été traitées pendant le confinement, mais vont « redémarrer » avec la reprise d'activités en général et de leurs partenaires en particulier.

SYNAPSE-UNSA  
ARS Auvergne-Rhône-Alpes  
DD du Rhône et de la Métropole de Lyon  
241, rue Garibaldi - CS 93383  
69418 - LYON cedex 03



Syndicat National des Personnels de Santé Environnementale  
Union Nationale des Syndicats Autonomes

- **maintien, voire renforcement des missions SE connexes COVID-19 en lien avec les enjeux de réouverture des établissements recevant du public.**

Toutes ces activités sont réalisées dans des conditions très inégales : tous les agents ne sont pas équipés pour le télétravail, les moyens de communication à distance (surtout les visios) sont parfois complètement inopérants.

**Au-delà de ces constat, SYNAPSE vous alerte sur les risques liés à l'absence de prise en compte des impératifs sanitaires pour l'organisation de la saison estivale, sachant que les services SE sont mobilisés parallèlement 7 jours / 7 par le contact - tracing COVID 19.**

**La charge de travail des personnels n'est pas en adéquation avec les capacités d'intervention des services : avec la reprise d'activité consécutive à la levée, même partielle, du confinement, les missions des services SE redémarrent. Il convient de ne pas oublier les obligations qui s'ensuivent : l'activité des services SE, c'est d'abord de la PRÉVENTION ! En ces temps de saturation du système de soin, la prévention a d'autant plus d'importance.**

Dans votre Note du 07 mai 2020 à l'attention des Directeurs généraux d'ARS, vous soulignez la nécessité :

- d'adapter les effectifs aux besoins prioritaires de la gestion de crise,
- de planifier les activités interrompues à reprendre prioritairement,
- d'identifier les activités interrompues qui doivent être reportées au second semestre ou annulées en 2020.

**SYNAPSE demande de toute urgence, sans attendre la sortie de crise, qu'une réflexion du ministère soit engagée sur les moyens des ARS en Santé-environnement. Les personnels de la filière santé-environnement sont épuisés et la sécurité sanitaire des compartiments environnementaux est menacée.**

**Je vous remercie de proposer rapidement une concertation permettant de clarifier votre stratégie dans le champ santé-environnement et sanctuariser ainsi des effectifs socles pour les missions SE au regard des besoins sanitaires prioritaires de la population, pour que nos missions de prévention puissent être menées à bien.**

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, Madame la Secrétaire Générale, en l'assurance de ma haute considération.

Frédéric Le Louédec  
Secrétaire Général